

Ministry of Education

Ministère de l'Éducation

Ministry of Children  
and Youth Services

Ministère des Services  
à l'enfance et à la jeunesse



Ontario

Le 27 avril 2010

Chères collègues,  
Chers collègues,

Nous avons annoncé aujourd'hui plusieurs mesures de grande importance que nous prenons pour réaliser la vision qu'a notre gouvernement d'un système homogène et intégré qui soutient les enfants de l'Ontario et leurs familles.

**Ce matin, l'Assemblée législative a adopté la Loi de 2010 modifiant des lois en ce qui concerne l'apprentissage des jeunes enfants à temps plein.** Cette loi modifie la *Loi sur l'éducation* pour exiger que tous les conseils scolaires offrent l'apprentissage à temps plein aux enfants de quatre et cinq ans, y compris les programmes intégrés avant et après l'école. Elle nous fournit un cadre plus précis, à l'heure où nous mettons en œuvre l'apprentissage à temps plein.

Je tiens à remercier tous les intervenants des secteurs de l'éducation et de l'apprentissage des jeunes enfants qui ont apporté une contribution précieuse au projet de loi. Vos commentaires ont donné lieu à des amendements qui ont servi à renforcer la loi. Ces amendements précisent que les conseils scolaires conservent le droit de conclure des accords avec des fournisseurs tiers pour la prestation de services de garde et de programmes avant et après l'école pour les enfants âgés de six à 12 ans. Dans le cadre de tels accords, de tierces parties pourraient également offrir des programmes dans les écoles élémentaires aux enfants de tout âge en dehors de l'année scolaire normale (par exemple les journées pédagogiques ou pendant les vacances d'été).

De surcroît, le gouvernement entend introduire des règlements qui permettraient aux fournisseurs tiers qui offrent actuellement des programmes dans les écoles de continuer, sur une base transitoire, à offrir des programmes avant et après l'école aux enfants de quatre et cinq ans durant l'année scolaire normale.

**La garde d'enfants passera du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse au ministère de l'Éducation.** Cela se déroulera en plusieurs étapes, à commencer aujourd'hui par le transfert des responsabilités en matière de politiques et de programmes. Suivra à l'automne le transfert des responsabilités associées à la gestion du financement et des contrats. Réunir la garde d'enfants et l'éducation sous l'autorité d'un seul ministère permettra de créer un système plus intégré, qui favorisera des transitions plus en douceur pour les jeunes enfants et leurs familles.

L'Unité des services de garde d'enfants, au sein de la Division des politiques et de la planification stratégiques du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, sera transférée à la Division de l'apprentissage des jeunes enfants du ministère de l'Éducation. Les personnes-ressources de cette unité et des bureaux régionaux resteront les mêmes. Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec elles. Nous apprécierions grandement votre collaboration et votre engagement, à l'heure où nous allons de l'avant ensemble avec cette initiative transformatrice.

**Par ailleurs, le gouvernement accordera un financement qui contribuera à stabiliser la garde d'enfants.** Les fonds de stabilisation seront accordés par étapes au cours de la période de mise en œuvre, et atteindront 51 millions de dollars par an après la mise en œuvre intégrale, pour stabiliser les garderies à mesure que les enfants de quatre et cinq ans intégreront les programmes d'apprentissage à temps plein. Notre gouvernement a aussi engagé 12 millions de dollars en nouveau financement d'immobilisations sur cinq ans pour aider les garderies sans but lucratif à effectuer des réaménagements et rénovations au service des enfants plus jeunes.

**La ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse collaborera avec M. Charles Pascal à la manière d'intégrer les soutiens aux jeunes familles.** Dans son rapport, M. Pascal a recommandé un réseau intégré de centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille. La ministre Broten et M. Pascal travailleront avec les responsables des multiples programmes et organismes qui offrent des soutiens aux parents de jeunes enfants pour déterminer la façon dont leurs services pourraient être intégrés, de telle sorte que les parents puissent y accéder de manière plus coordonnée.

Notre vision d'un système plus intégré d'apprentissage des jeunes enfants, se base sur les recommandations issues du rapport de M. Pascal, intitulé [\*Dans l'optique de notre meilleur avenir : Mise en œuvre de l'apprentissage des jeunes enfants en Ontario\*](#). Comme il le souligne dans son rapport, si nous voulons tirer les bénéfices d'un apprentissage à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans, nous devons instaurer un système de soutien intégré à l'intention des enfants et des familles, qui offre un continuum de services aux enfants de la naissance à l'âge de 12 ans. La réunion de la garde d'enfants et de l'éducation sous l'autorité d'un seul ministère constitue une mesure importante qui mène à ce système coordonné.

Nous vous remercions de votre dévouement constant envers les enfants et les familles de l'Ontario et nous sollicitons votre appui.

Veillez agréer, chères collègues, chers collègues, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Éducation,

La ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse,



Leona Dombrowsky



Laurel Broten